

Précis de liturgie-la fête de Noël

Précis de Liturgie sacrée par Mgr G. Kieffer
Professeur au Séminaire de Luxembourg, 1937

§ 83. La fête de Noël

1. Au canon de la seconde messe de Noël, on fait une petite inclination de tête au nom de sainte Anastasie. Quand un prêtre ne célèbre qu'une ou deux messes, ce qu'il peut faire sans raison spéciale [1], il prend la formule qui correspond à l'heure de la célébration [2]. La messe de minuit ne doit pas commencer avant minuit [3] et ne peut être qu'une messe conventuelle ou paroissiale [4]. Après avoir pris le Précieux Sang, le prêtre continue la première messe et célèbre la seconde comme d'ordinaire sans génuflexion spéciale [5]. À la seconde et à la troisième messes chantées avec ministres, le sous-diacre tient la patène comme à l'ordinaire [6].

Dans les monastères et maisons religieuses, un prêtre peut célébrer à minuit trois messes basses ou encore seulement une ou deux messes basses ou chantées et distribuer la sainte Communion [7].

2. Dans les églises tenues à l'office du chœur, on chante matines à minuit ou, en cas d'empêchement, au matin du jour [8], après quoi a lieu la première messe. Après la première messe, on chante laudes [9]. Des trois messes, la première (vers minuit) est très solennelle, la seconde (à l'aurore) est moins solennelle, la troisième (pendant le jour) est la plus solennelle.

3. À la cathédrale, l'office est chanté par l'évêque et par les chanoines [10]. Au début du troisième nocturne, l'évêque met les bas

et les sandales et récite les prières de la préparation à la messe ; le porte-livre et le porte-bougeoir se tiennent debout devant lui et les deux assistants tournent les pages. La 7^e et la 8^e leçons sont chantées par les deux assistants et la 9^e par l'évêque. Aux deux premières, les membres du choeur restent debout jusqu'après les mots *Et reliqua* ; à la 9^e, ils restent debout jusqu'à la fin.

Quand l'évêque a entonné le *Te Deum*, il se lave les mains ; les ministres arrivent de la sacristie sous la conduite du sous-cérémoniaire et ceux de la messe aident l'évêque à revêtir les ornements : amict, aube, cordon, croix pectorale, étole et chape. Les chanoines revêtent aussi pendant ce temps les ornements convenables. Après le *Te Deum*, l'évêque en chape chante l'oraison de l'office et le *Dominus vobiscum* qui suit, tandis que les acolytes se tiennent debout devant lui avec leurs cierges allumés. Ensuite il quitte la chape et prend la tunique, la dalmatique, les gants, la chasuble, la mitre précieuse et l'anneau.

À la messe, aux mots *Et incarnatus est*, etc., il se met à genoux, sans quitter la mitre, sur le degré du trône [11] ; il fait de même pendant la troisième messe, au chant solennel de l'évangile (sans mitre) et au *Credo*, mais non quand il lit lui-même ces mots à l'évangile [12].

4. L'octave de Noël comporte cette particularité que, tous les jours, les vêpres sont de *Nativ. a cap. de occurrente*. Le cas est le même quand un des saints dont la fête tombe au cours de l'octave se trouve être patron.

L'installation d'une crèche n'est pas obligatoire, mais c'est là un usage très louable ; ordinairement celle-ci demeure en place jusqu'au jour octave de l'Épiphanie.

- Notes 1 C. R., n. 3355. 2 C. R., n. 3354.
3 C. R., n. 3576. 4 Can. 821, §2.
5 C. R., n. 1772. 6 C. R., n. 2956 ad 6.
7 Can. 821, § 3 ; S. 0., 8 C. R., n. 2676.
26 novembre 1908.
9 C. R., n. 2615. 10 Caer. Episc., II, 14.
11 Caer. Episc., II, 14, 12 C. R., n. 2184 ad 4.
10.